

Abattoir des Tilleroyes - Excédent 1996 du produit de la taxe d'usage - Affectation partielle

M. LE MAIRE, Rapporteur : Le compte administratif de l'exercice 1996 fait apparaître un excédent de recette de la taxe d'usage de 529 283,40 F consécutif à un tonnage de viande abattu supérieur au tonnage prévu et au rattachement de produit du mois de décembre 1996, conformément aux règles de comptabilité M14 (13 mois d'encaissement).

En concertation avec l'exploitant, il est proposé d'affecter une partie de cette somme au renouvellement et à l'amélioration de certaines installations de l'abattoir. Trois opérations ont été retenues. Il s'agit :

- du renouvellement de l'installation informatique de pesée qui date de la construction de l'abattoir et qui se révèle inadaptée pour l'application de la nouvelle réglementation en matière de traçabilité

- du remplacement de l'échangeur de production d'eau chaude sanitaire, hors d'usage

- de l'installation d'un système d'aspiration pour moelle de bovins ou porcs, prestation non accomplie actuellement et réclamée par de nombreux clients

pour un coût total de 414 040 F HT.

Après avis favorable de la commission consultative de l'abattoir, le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur ces propositions, et en conséquence à voter en dépenses au BS de l'exercice courant un crédit de 414 040 F à rattacher au chapitre 92. 92.73981 CP 90044 code service 20500 par affectation partielle de l'excédent 1996.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte les propositions du Rapporteur.

Récépissé préfectoral du 22 décembre 1997.